

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'ANIMATEUR EN
ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE : 987000S35D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Elle vise donc à outiller les étudiants à l'analyse et à la compréhension critique des enjeux de la société contemporaine pour la construction de l'action collective afin qu'il puisse assurer :

une fonction d'accompagnement de groupes et de projets :

- ◆ faciliter l'accueil, la cohabitation, la mobilisation et l'échange entre individus et groupes différents ayant des intérêts propres en vue d'élaborer et de réaliser des projets communs ;
- ◆ analyser avec les groupes une situation insatisfaisante par rapport à laquelle ils veulent mener une action, en se basant sur des éléments théoriques relevant notamment de la philosophie, de l'économie, de la sociologie, du droit, de l'analyse politique ou institutionnelle, ... et en stimulant la créativité ;
- ◆ aider les groupes à trouver, en fonction de la situation insatisfaisante analysée, leurs méthodologies, stratégies, méthodes d'évaluation et plans d'actions en vue d'atteindre leurs objectifs ;

une fonction politique en étant vecteur de changement :

- ◆ reconnaître et définir les différents acteurs et partenaires qui interviennent sur l'enjeu déterminant, la réflexion ou l'action, notamment en produisant une analyse critique de leurs enjeux ;
- ◆ situer son action par rapport au système politique, économique, social, culturel et environnemental ;
- ◆ situer la place du secteur associatif et des organisations sociales au sein de la société ;

- ◆ proposer des hypothèses d'actions possibles, de l'élaboration à l'évaluation, pour œuvrer à la création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste ;
- ◆ s'interroger et interpeller l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat que celle-ci lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend ;

une fonction d'information, de formation et de documentation :

- ◆ développer des programmes d'animation, d'information, de formation et de documentation dans une perspective d'éducation permanente ;

une fonction de communication, de représentation et de négociation :

- ◆ à partir d'un mandat, élaborer une argumentation et adopter une stratégie de négociation et/ou de communication en fonction du contexte ;

une fonction de coopération en agissant au sein de réseaux :

- ◆ développer des coopérations en tenant compte des réseaux existants ou à créer ;
- ◆ établir des conventions et contrats pertinents en vue d'une action commune.

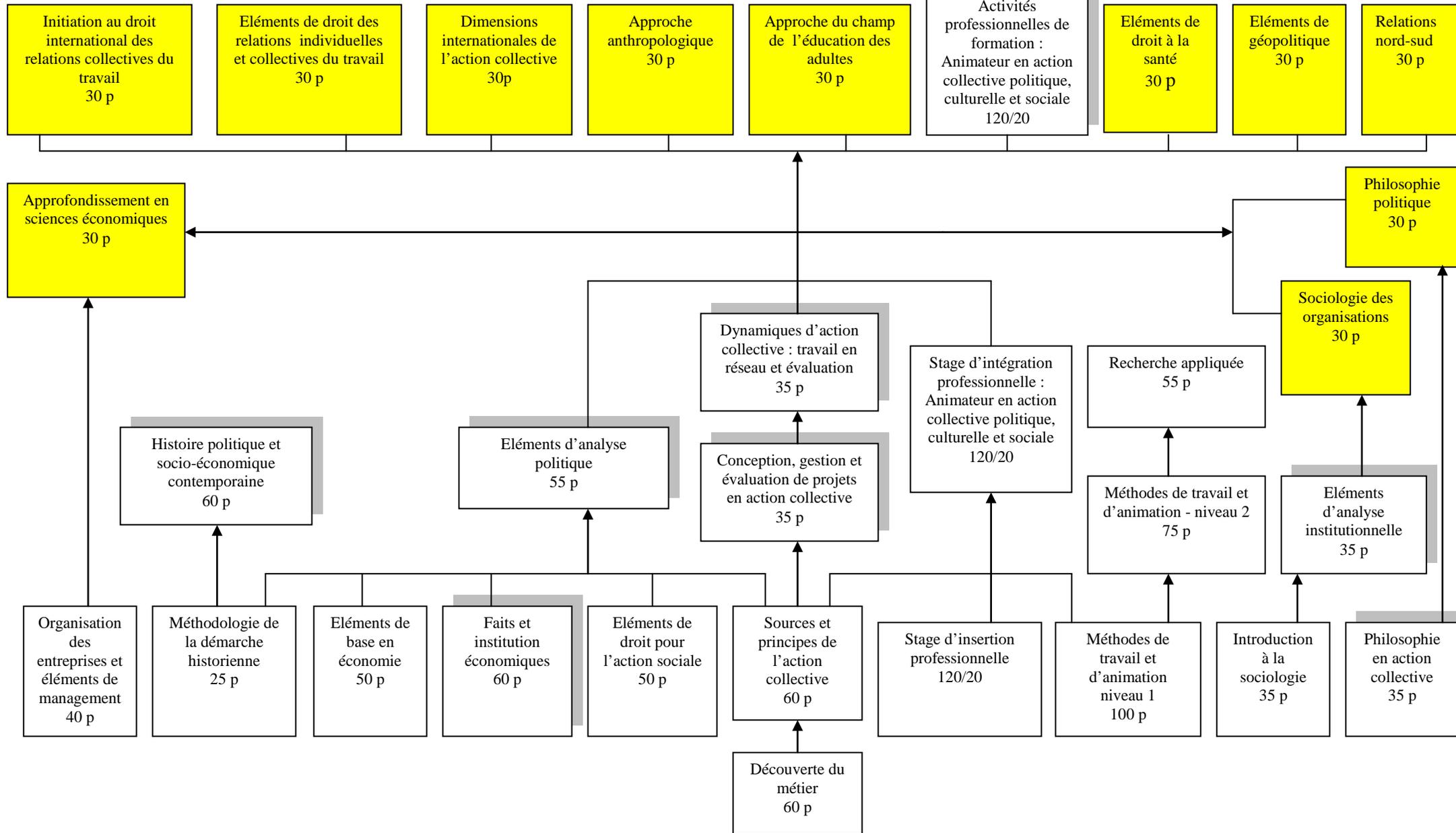
2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Nombre d'ECTS</u>
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Découverte du métier	SCSO	987001U35D1	903		60	5
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodes de travail et d'animation – niveau 1	SCSO	987002U35D1	903		100	9
Organisation des entreprises et éléments de management	SCEC	718211U32D1	702		40	4
Faits et institutions économiques	SCEC	715101U32D1	702	X	60	5
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments de base en économie	SCEC	715701U32D1	702		50	5
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodologie de la démarche historienne	SCSO	050301U35D1	002		25	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Sources et principes de l'action collective	SCSO	987003U35D1	903		60	5
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments de droit pour l'action sociale	SCSO	715702U35D1	702		50	5
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Introduction à la sociologie	SCSO	987004U35D1	903		35	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Philosophie en action collective	SCSO	071113U35D1	002	X	35	3
Brevet d'enseignement supérieur : Stage d'insertion professionnelle	SCEC	741201U32D1	708		120/20	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodes de travail et d'animation - niveau 2	SCSO	987005U35D1	903		65	6
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Recherche appliquée	SCSO	987006U35D1	903		55	4
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Histoire politique et socio-économique contemporaine	SCSO	050302U35D1	002	X	60	6
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Conception, gestion et évaluation de projets en action collective	SCSO	987007U35D1	903	X	35	4
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation	SCSO	987008U35D1	903	X	35	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse institutionnelle	SCSO	987009U35D1	903	X	35	4
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse politique	SCSO	715703U35D1	702	X	55	6
Stage d'intégration professionnelle : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale	SCSO	987010U35D1	903		120/20	5
Activités professionnelles de formation : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale	SCSO	987011U35D1	903	X	120/20	8
<i>4 unités de formation à choisir parmi les intitulés suivants :</i>						
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Approfondissement en sciences économiques	SCSO	715704U35D1	702		30	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dimensions internationales de l'action collective	SCSO	987012U35D1	903		30	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments de droit des relations individuelles et collectives du travail	SCSO	715706U35D1	702		30	3

Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Initiation au droit international des relations collectives du travail	SCSO	715705U35D1	702		30	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Sociologie des organisations	SCSO	987013U35D1	903		30	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Philosophie politique	SCSO	071114U35D1	002		30	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments de géopolitique	SCSO	715709U35D1	702		30	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Relations nord-sud	SCSO	715707U35D1	702		30	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Approche du champ de l'éducation des adultes	SCSO	987014U35D1	903		30	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Approche anthropologique	SCSO	050201U35D1	002		30	3
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments de droit à la santé	SCSO	715708U35D1	702		30	3
Epreuve intégrée de la section : Brevet d'Enseignement Supérieur d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale	SCSO	987000U35D1	903		120/20	12

A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1455
B) nombre de périodes professeur	1055
C) nombre d'ECTS suivies par l'étudiant	120

3. MODALITES DE CAPITALISATION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Brevet d'enseignement supérieur d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale de l'enseignement supérieur social de type court de promotion sociale.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE

Enseignement supérieur social

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 24 septembre 2009

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE*I - CHAMP D'ACTIVITE*

En référence à la description de fonction de l'animateur – formateur de classe 1 et agent de guidance, d'orientation et d'intégration sociale telle que réalisée par la Commission paritaire 329¹, l'animateur² en action collective politique, culturelle et sociale est un travailleur qui promeut, en ancrant son action dans le milieu populaire³ :

- l'autonomie des personnes et l'émancipation des groupes, dans une optique de citoyenneté responsable, critique et solidaire,
- la capacité d'agir comme acteur sociopolitique et d'inscrire son action dans un mouvement social,
- plus d'égalité et de justice économique, sociale, culturelle et environnementale.

Il intervient auprès de différents publics adultes, en accompagnant des groupes et des personnes dans leurs projets d'action collective selon une démarche d'éducation permanente telle que définie par le décret du 17 juillet 2003 relatif à la reconnaissance des associations de l'éducation permanente, article 1^{er}. Les termes des actions collectives soutenues sont définis avec les membres des groupes et avec l'aide de différents partenaires dans le cadre d'un projet institutionnel. L'animateur en action collective politique, culturelle et sociale situe son travail dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires et/ou d'équipes et d'intervenants extérieurs.

Il s'interroge sur son mode d'intervention et sur la qualité de son action/animation.

Il assure la mise en place de la structure et des moyens nécessaires à la réalisation du projet dont il évalue les résultats pour ajuster les méthodes.

Par une analyse du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel, il identifie les enjeux des politiques relatives à son champ d'intervention, se situe par rapport à celles-ci et se positionne en tant qu'acteur en fonction des missions spécifiques à l'institution où il exerce.

Dans le respect inconditionnel des personnes et des droits humains, l'animateur en action collective politique, culturelle et sociale assure :

- une fonction d'accompagnement de groupes et de projets,
- une fonction politique en étant vecteur de changement,
- une fonction d'information, de formation et de documentation,
- une fonction de communication, de représentation et de négociation,
- une fonction de coopération en agissant au sein de réseaux.

II - TÂCHES

L'animateur en action collective politique, culturelle et sociale assure une série de tâches qui sont définies par les différentes fonctions énumérées dans le champ d'activité :

¹ Convention collective de travail du 15 décembre 2003 définissant la classification de fonctions pour certains secteurs de la Commission paritaire pour le secteur socioculturel dépendant de la Communauté française, annexe 1.

² Le masculin est utilisé à titre épique.

³ L'article 1^{er} du Décret du 17 juillet 2003 relatif à la reconnaissance des associations de l'éducation permanente stipule que « Les associations ... réalisent des activités notamment avec des publics issus de milieu populaire ».

Une fonction d'accompagnement de groupes et de projets :

- Faciliter l'accueil, la cohabitation, la mobilisation et l'échange entre individus et groupes différents ayant des intérêts propres en vue d'élaborer et de réaliser des projets communs ;
- Analyser avec les groupes une situation insatisfaisante par rapport à laquelle ils veulent mener une action, en se basant sur des éléments théoriques relevant notamment de la philosophie, de l'économie, de la sociologie, du droit, de l'analyse politique ou institutionnelle, ... et en stimulant la créativité ;
- Aider les groupes à trouver, en fonction de la situation insatisfaisante analysée, leurs méthodologies, stratégies, méthodes d'évaluation et plans d'actions en vue d'atteindre leurs objectifs.

Une fonction politique en étant vecteur de changement :

- Reconnaître et définir les différents acteurs et partenaires qui interviennent sur l'enjeu déterminant, la réflexion ou l'action, notamment en produisant une analyse critique de leurs enjeux ;
- Situer son action par rapport au système politique, économique, social, culturel et environnemental ;
- Situer la place du secteur associatif et des organisations sociales au sein de la société ;
- Proposer des hypothèses d'actions possibles de l'élaboration à l'évaluation pour œuvrer à la création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste ;
- S'interroger et interpeller l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat que celle-ci lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend.

Une fonction d'information, de formation et de documentation :

- Développer des programmes d'animation, d'information, de formation et de documentation dans une perspective d'éducation permanente.

Une fonction de communication, de représentation et de négociation :

- A partir d'un mandat, élaborer une argumentation et adopter une stratégie de négociation et/ou de communication en fonction du contexte.

Une fonction de coopération en agissant au sein de réseaux :

- Développer des coopérations en tenant compte des réseaux existants ou à créer ;
- Etablir des conventions et contrats pertinents en vue d'une action commune.

III - DEBOUCHES

- Mouvements et associations d'éducation permanente,
- Organisations sociales (Syndicats, Mutualités, ...),
- Services et associations culturelles (Centres culturels, Bibliothèques, Centres de jeunes, d'information et d'hébergement, Médiathèques, Télévisions locales, Ateliers de production, Centres d'expression et de créativité, ...),
- Organisations Non Gouvernementales,
- Organismes d'insertion socioprofessionnelle
 - Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle,
 - Missions Régionales de l'Emploi,
 - Centre de Formation Professionnel de l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée,
 - Entreprises de Formation par le Travail,
 - Centres Régionaux d'Intégration,
 - ...
- Associations locales et Services communaux de proximité,
- Organisations de jeunesse,
- Fédérations sportives
- ...

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/12/2010**

« Brevet d'enseignement
supérieur d'animateur en action collective
politique, culturelle et sociale »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 70 00 S35 D1		Brevet d'enseignement supérieur d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale			NEANT			NEANT			
98 70 01 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : découverte du métier			NEANT			NEANT			
98 70 02 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : méthodes de travail et d'animation – niveau 1			NEANT			NEANT			
71 82 11 U32 D1	702	Organisation des entreprises et éléments de management			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/12/2010**

« Brevet d'enseignement
supérieur d'animateur en action collective
politique, culturelle et sociale »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
71 51 01 U32 D1	702	Faits et institutions économiques			NEANT			NEANT			
71 57 01 U32 D1	702	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments de base en économie			NEANT			NEANT			
05 03 01 U35 D1	002	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : méthodologie de la démarche historique			NEANT			NEANT			
98 70 03 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : sources et principes de l'action collective			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/12/2010**

« Brevet d'enseignement
supérieur d'animateur en action collective
politique, culturelle et sociale »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
71 57 02 U35 D1	702	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments de droit pour l'action sociale			NEANT			NEANT			
98 70 04 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : introduction à la sociologie			NEANT			NEANT			
07 11 13 U35 D1	002	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : philosophie en action collective			NEANT			NEANT			
74 12 01 U32 D1	708	Brevet d'enseignement supérieur : stage d'insertion professionnelle			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/12/2010**

« Brevet d'enseignement
supérieur d'animateur en action collective
politique, culturelle et sociale »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 70 05 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : méthodes de travail et d'animation – niveau 2			NEANT			NEANT			
98 70 06 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : recherche appliquée			NEANT			NEANT			
05 03 02 U35 D1	002	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : histoire politique et socio-économique contemporaine			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/12/2010**

« Brevet d'enseignement
supérieur d'animateur en action collective
politique, culturelle et sociale »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 70 07 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : conception, gestion et évaluation de projets en action collective			NEANT			NEANT			
98 70 08 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation			NEANT			NEANT			
98 70 09 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse institutionnelle			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/12/2010**

« Brevet d'enseignement
supérieur d'animateur en action collective
politique, culturelle et sociale »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
71 57 03 U35 D1	702	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique			NEANT			NEANT			
98 70 10 U35 D1	903	Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale			NEANT			NEANT			
98 70 11 U35 D1	903	Activités professionnelles de formation : animateur en action collective politique, culturelle et sociale			NEANT			NEANT			
71 57 04 U35 D1	702	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : approfondissement en sciences économiques			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/12/2010**

« Brevet d'enseignement
supérieur d'animateur en action collective
politique, culturelle et sociale »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 70 12 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : dimensions internationales de l'action collective			NEANT			NEANT			
71 57 06 U35 D1	702	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments de droit des relations individuelles et collectives du travail			NEANT			NEANT			
71 57 05 U35 D1	702	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : initiation au droit international des relations collectives du travail			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/12/2010**

« Brevet d'enseignement
supérieur d'animateur en action collective
politique, culturelle et sociale »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 70 13 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : sociologie des organisations			NEANT			NEANT			
07 11 14 U35 D1	002	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : philosophie politique			NEANT			NEANT			
71 57 09 U35 D1	702	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments de géopolitique			NEANT			NEANT			
71 57 07 U35 D1	702	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : relations nord – sud			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

Date d'approbation : **02/12/2010**

« Brevet d'enseignement

supérieur d'animateur en action collective

politique, culturelle et sociale »

Date d'application : **Sans objet**

Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 70 14 U35 D1	903	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : approche du champ de l'éducation des adultes			NEANT			NEANT			
05 02 01 U35 D1	002	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : approche anthropologique			NEANT			NEANT			
71 57 08 U35 D1	702	Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments de droit à la santé			NEANT			NEANT			
98 70 00 U35 D1	903	Epreuve intégrée de la section : brevet d'enseignement supérieur d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale			NEANT			NEANT			

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
DECOUVERTE DU METIER**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987001U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN ANIMATION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : DECOUVERTE DU METIER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre aux étudiants :

- ◆ de découvrir la profession d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale et les diversités de son exercice ;
- ◆ de confronter ses représentations à celles d'autres participants ;
- ◆ de clarifier ses motivations, ses atouts et ses limites, y compris en termes relationnels, par rapport à cette profession et à la formation qui y prépare.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte relatif à une problématique portant sur le travail socio-économique ou culturel ou d'éducation ;
- ◆ Produire un message écrit structuré qui exprime un avis, une prise de position devant des documents d'information à propos d'un fait ou d'un événement d'ordre politique, social, économique ou culturel ;
- ◆ Effectuer les 4 opérations mathématiques de base (- + : x) sur les nombres entiers, décimaux et fractionnels ;
- ◆ Appliquer au moins une méthode de calcul de moyenne ;

- ◆ Dégager les éléments significatifs d'un tableau à double entrée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Découverte de la formation et de la profession	PP	L	24
Méthodologie relationnelle	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

En référence au profil professionnel de l' «Animateur en action collective politique, culturelle et sociale », par la rencontre d'autres personnes (étudiants, professeurs, témoins, experts, professionnels) et par l'analyse de textes et/ou par des visites d'institutions,

l'étudiant sera capable :

4.1. Découverte de la formation et de la profession

- ◆ de construire un projet professionnel personnel :
 - situer les raisons et motivations pour lesquelles il a choisi la profession d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale ;
 - décrire des contextes dans lesquels se fait le travail d'animation ;
 - donner une définition personnalisée de la fonction d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale ;
 - identifier les différentes fonctions de l'animateur en action collective politique, culturelle et sociale ;
- ◆ de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés à ses représentations de la profession ;
- ◆ de consigner, en synthèse, les expériences vécues et rencontrées au cours des activités d'enseignement de l'unité de formation ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle, au programme de formation proposé par rapport à son projet personnel de formation ;

4.2. Méthodologie relationnelle

- ◆ de découvrir, à partir d'échanges avec le groupe, l'importance de la relation dans la profession d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale :
 - entrer en communication avec d'autres personnes ;
 - prendre place dans une dynamique de groupe ;
 - écouter et prendre la parole ;
 - respecter les différences d'opinions ;
- ◆ de percevoir et d'identifier l'impact des émotions et des choix idéologiques et politiques ;
- ◆ de repérer et d'exprimer ses limites et ses atouts en lien avec la profession d'animateur en

action collective politique, culturelle et sociale, y compris en termes relationnels.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

en référence au profil professionnel de l'animateur en action collective politique, culturelle et sociale :

- ◆ de présenter les raisons pour lesquelles il choisit la profession d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale ;
- ◆ de décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail d'animation en action collective politique, culturelle et sociale ;
- ◆ de déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale ;
- ◆ d'évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations lui ont apportés ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle et par rapport à son projet personnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à s'auto-évaluer,
- ◆ la capacité à nuancer son propos,
- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire adéquat.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Méthodologie relationnelle », il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
METHODES DE TRAVAIL ET D'ANIMATION – NIVEAU 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987002U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : METHODES DE TRAVAIL ET D'ANIMATION – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'exercer à l'expression écrite et orale et à la réalisation de synthèses ;
- ◆ de s'initier aux techniques de base de l'animation collective ;
- ◆ de développer une réflexion éthique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte relatif à une problématique portant sur le travail socio-économique ou culturel ou d'éducation ;
- ◆ Produire un message écrit structuré qui exprime un avis, une prise de position devant des documents d'information à propos d'un fait ou d'un événement d'ordre politique, social, économique ou culturel ;
- ◆ Effectuer les 4 opérations mathématiques de base (- + : x) sur les nombres entiers, décimaux et fractionnels ;
- ◆ Appliquer au moins une méthode de calcul de moyenne ;
- ◆ Dégager les éléments significatifs d'un tableau à double entrée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

2.3. Condition particulière d'admission

Etre inscrit dans l'unité de formation «**Brevet d'enseignement supérieur : stage d'insertion professionnelle**» N° 711102U32D1 classée dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Dynamique de groupe et animation	CT	F	26
Méthodologie de la recherche et du traitement de l'information	CT	F	36
Ethique et déontologie	CT	B	18
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Dynamique de groupe et animation

au travers de mises en situation,

- ◆ de relever et d'illustrer les compétences de l'animateur et des participants ;
- ◆ de repérer le fonctionnement de la communication (par exemple : le schéma de la communication, communication verbale et non verbale, ...) dans diverses situations interpersonnelles et groupales ;
- ◆ de relever les facteurs d'efficacité et d'inefficacité du travail collectif :
 - appréhension des aspects logistiques (convocation, ordre du jour, ...), temporels, cognitifs et émotionnels (implication, ...),
 - distribution de parole,
 - repérage des attentes, des rôles formels et informels pris ou souhaités ainsi que des ressources mobilisables par les participants ;
- ◆ de participer activement à des débats contradictoires, des projets collectifs ou des réunions ;

4.2. Méthodologie de la recherche et du traitement de l'information

- ◆ de prendre des notes dans des contextes diversifiés (cours, conférence, réunion, etc.) et d'en réaliser la synthèse ;
- ◆ de comparer des textes de la vie quotidienne exprimant des points de vue différents
 - en repérant le propos de chaque texte,
 - en distinguant les différences, les similitudes, leurs apports spécifiques ;

- ◆ de se constituer une documentation sur une problématique choisie par le chargé de cours ou l'étudiant à partir de sources diversifiées (ouvrages, articles de presse, source orale, internet, ...)
- ◆ de s'interroger sur la validité des sources consultées ;
- ◆ d'observer une situation donnée
 - en décrivant les caractéristiques ;
 - en distinguant les opinions et les faits ;
 - en transmettant factuellement et par écrit son observation ;

4.3. Ethique et déontologie

- ◆ d'analyser une situation dans laquelle il est impliqué en référence aux cadres légal et déontologique ;
- ◆ de dégager des éléments de réflexion éthique relatifs à son implication :
 - se dégager progressivement des discours intuitifs, personnels et spontanés ;
 - envisager et analyser différentes solutions possibles face à une situation-problème personnelle ou de société
 - en faisant appel aux méthodes et techniques de créativité (par exemple : entraînement mental, analyses du point de vue, ...),
 - en établissant un bilan de faisabilité.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le respect des règles de déontologie,
en respectant les règles d'usage de la langue française :*

- ◆ d'analyser au moins deux situations de travail collectif à partir des facteurs d'efficacité et d'inefficacité du travail collectif ;
- ◆ de réaliser un dossier pertinent (entre 3 et 5 documents de sources différentes) autour d'une problématique particulière à choisir dans l'un des champs suivants : politique, économique, culturel, éducatif, social, environnemental ou relatif à la santé ;
- ◆ de réaliser la synthèse d'échanges qui se sont déroulés dans un débat à partir d'une prise de notes ;
- ◆ de poser une réflexion éthique sur son implication dans un travail collectif.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité de l'expression,
- ◆ le degré d'intégration des facteurs d'efficacité et d'inefficacité du travail collectif à sa démarche d'analyse,
- ◆ le degré de pertinence des sources,
- ◆ le degré de pertinence de ses analyses.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Dynamique de groupe et animation » et de « Méthodologie de la recherche et du traitement de l'information », il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 18 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ORGANISATION DES ENTREPRISES
ET ELEMENTS DE MANAGEMENT**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 718211U32D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 1998,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ORGANISATION DES ENTREPRISES ET ELEMENTS DE MANAGEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des concepts de base en matière d'organisation, de culture et de gestion de l'entreprise ;
- ◆ de s'initier aux méthodes contemporaines d'organisation et de gestion des entreprises ;
- ◆ de porter un regard critique sur l'évolution des systèmes de gestion des entreprises ;
- ◆ d'appliquer les concepts et les méthodes à un cas pratique de gestion.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Entreprises : organisation et management	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

Face à des situations issues de la vie professionnelle courante mettant en jeu des problématiques d'organisation et de gestion des entreprises,

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'acquérir des concepts fondamentaux afin de caractériser :
 - ◆ le rôle de l'entreprise en tant qu'agent économique et groupement humain ;
 - ◆ les types d'entreprises en fonction de critères économiques, juridiques et sociaux ;
 - ◆ l'environnement de l'entreprise (du local à l'international) et les relations inter-entreprises (concurrence, émergence des groupes, ...) ;
 - ◆ la culture d'entreprise ;
 - ◆ le projet d'entreprise ;
- ◆ de mettre en évidence et de critiquer les structures de pouvoir dans l'entreprise, notamment :
 - ◆ l'organisation du système d'information et de communication ;
 - ◆ les modèles de prise de décision et les outils d'aide à la décision ;
- ◆ d'analyser et de porter un regard critique sur les méthodes contemporaines de gestion des principales fonctions en identifiant notamment :
 - ◆ l'esprit, la démarche et les actions de marketing ;
 - ◆ la typologie, l'organisation et l'évolution du système de production ;
 - ◆ les enjeux de la logistique, la gestion des achats et des stocks ;
 - ◆ la politique en matière de ressources humaines et la gestion prévisionnelle de l'emploi ;
 - ◆ l'adaptation aux impératifs de qualité ;
- ◆ d'appréhender la logique des choix financiers de l'entreprise ;
- ◆ d'appliquer les concepts et les techniques utilisés à un cas pratique simple de prise de décision.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à des situations issues de la vie professionnelle courante, pour une entreprise donnée ou un ensemble d'entreprises présentant les mêmes caractéristiques,

- ◆ d'analyser les structures, le mode d'organisation et les aspects de la gestion en appliquant les principes fondamentaux de management ;
- ◆ de présenter un rapport argumenté et critique mettant en évidence :
 - ◆ le type d'entreprise ;
 - ◆ les structures de pouvoir et de décision ;
 - ◆ les méthodes de gestion.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la cohérence entre la démarche et la situation traitée ;
- ◆ de la logique de l'argumentation ;
- ◆ de la clarté et de la précision dans l'utilisation du vocabulaire économique ;
- ◆ du sens critique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

FAITS ET INSTITUTIONS ECONOMIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 715101U32D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 1999,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

FAITS ET INSTITUTIONS ECONOMIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances générales en économie ;
- ◆ de s'initier, au travers des faits, aux mécanismes de l'économie contemporaine ;
- ◆ de développer son sens critique tant vis-à-vis du fonctionnement de l'économie que des théories et des systèmes économiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Faits et institutions économiques	CT	B	48
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter et d'analyser de manière critique les principaux mécanismes économiques :
 - ◆ le circuit économique fondamental et le rôle des différents facteurs et agents ;
 - ◆ l'offre et la demande sur les marchés ;
 - ◆ les agrégats macro-économiques ;
 - ◆ les phénomènes monétaires et leur interaction avec les variables réelles ;
- ◆ de mettre en évidence le rôle de la croissance économique dans nos sociétés contemporaines : variation du revenu national et du volume de l'emploi ;
- ◆ d'analyser et critiquer les problèmes liés à la croissance économique : évolution des cycles économiques, chômage, inflation, stagflation, épuisement des ressources naturelles, ... ;
- ◆ de mettre en évidence et évaluer les politiques économiques mises en oeuvre par les pouvoirs publics ;
- ◆ d'appréhender les évolutions récentes en matière de relations économiques et monétaires internationales, en mettant en évidence le rôle des structures institutionnelles supranationales (Organisation Mondiale du Commerce, Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, institutions européennes) et en appliquant les concepts théoriques de la macro-économie pour en évaluer les conséquences ;
- ◆ d'analyser et confronter les fondements des principaux mouvements théoriques (classique, néoclassique, marxiste, keynésien, monétariste, ...) en saisissant leurs relations avec les phénomènes politiques et sociaux.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de mettre en oeuvre au moins une des capacités suivantes, au choix du chargé de cours :

- ◆ présenter et analyser de manière critique les principaux mécanismes économiques permettant d'expliquer, au choix :
 - ◆ le fonctionnement du circuit économique ;
 - ◆ la détermination des équilibres de marché ;
 - ◆ les agrégats macro-économiques ;
 - ◆ l'interaction entre les variables monétaires et réelles ;
- ◆ analyser les phénomènes liés à la croissance économique : cycles, inflation, chômage, ... ;
- ◆ établir, à la lumière de faits contemporains, les relations entre les fondements théoriques et les politiques économiques mises en oeuvre par les pouvoirs publics ;

- ◆ appliquer les concepts théoriques de la macro-économie pour :
 - ◆ cerner l'évolution récente des relations économiques internationales ;
 - ◆ apprécier les conséquences de la mondialisation de l'économie, de la libéralisation des échanges, du développement d'unions économiques ou monétaires.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- ◆ du bien-fondé et de la cohérence de la démarche ;
- ◆ de la logique de l'argumentation ;
- ◆ du niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes économiques ;
- ◆ du niveau du sens critique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
ELEMENTS DE BASE EN ECONOMIE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 715701U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : ELEMENTS DE BASE EN ECONOMIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier à la discipline « Economie » et à ses différents champs d'activité ;
- ◆ de se familiariser avec les expressions courantes des phénomènes économiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte relatif à une problématique portant sur le travail socio-économique ou culturel ou d'éducation ;
- ◆ Produire un message écrit structuré qui exprime un avis, une prise de position devant des documents d'information à propos d'un fait ou d'un événement d'ordre politique, social, économique ou culturel ;
- ◆ Effectuer les 4 opérations mathématiques de base (- + : x) sur les nombres entiers, décimaux et fractionnels ;
- ◆ Appliquer au moins une méthode de calcul de moyenne ;
- ◆ Dégager les éléments significatifs d'un tableau à double entrée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Economie	CT	B	40
3.2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			50

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

sur base de situations, d'articles de presse, d'extraits d'émissions, d'outils pédagogiques :

- ◆ d'expliciter les notions de base de l'économie ;
- ◆ de repérer les aspects économiques dans diverses situations de la vie quotidienne, professionnelle et associative ;
- ◆ d'identifier et d'expliciter les représentations sociales de l'économie et leur impact sur sa vision du monde ;
- ◆ de lire et de commenter des expressions courantes de phénomènes économiques en chiffres, en pourcentage, en formules, en tableau à double entrées, en différents types de graphiques (fromage, colonne, ...) ;
- ◆ d'appréhender et d'interpréter les paramètres principaux de tendance centrale et de dispersion, les indices et leurs représentations graphiques éventuelles.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

sur base d'un problème économique simple illustré par des supports pédagogiques adaptés et avalisé par le chargé de cours :

- ◆ de repérer les principales étapes du circuit économique et les acteurs qui y interviennent ;
- ◆ d'expliciter au moins trois notions économiques de base ;
- ◆ d'effectuer une analyse à l'aide des concepts abordés ;
- ◆ d'interpréter des indices statistiques usuels.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes économiques,
- ◆ le degré d'intégration des concepts abordés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
METHODOLOGIE DE LA DEMARCHE HISTORIENNE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 050301U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : METHODOLOGIE DE LA DEMARCHE HISTORIENNE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier à la démarche historique et aux outils d'analyse qu'elle utilise ;
- ◆ de découvrir les interactions entre l'histoire et les trajectoires des individus.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte relatif à une problématique portant sur le travail socio-économique ou culturel ou d'éducation ;
- ◆ Produire un message écrit structuré qui exprime un avis, une prise de position devant des documents d'information à propos d'un fait ou d'un événement d'ordre politique, social, économique ou culturel ;
- ◆ Effectuer les 4 opérations mathématiques de base (- + : x) sur les nombres entiers, décimaux et fractionnels ;
- ◆ Appliquer au moins une méthode de calcul de moyenne ;
- ◆ Dégager les éléments significatifs d'un tableau à double entrée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie de la démarche historique	CG	A	20
3.2. Part d'autonomie		P	5
Total des périodes			25

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de situer les grandes périodes de l'histoire et les grands événements de l'histoire contemporaine sur une ligne du temps ;
- ◆ de situer ces événements dans leur dimension spatiale ;
- ◆ de se situer lui-même dans un contexte spatio-temporel ;
- ◆ de collecter des informations relatives à une histoire familiale ou à l'histoire d'un métier, d'une région, d'une action militante, ... ;
- ◆ d'exploiter les informations collectées, à l'aide d'outils critiques d'analyse proposés par le chargé de cours ;
- ◆ d'appréhender des supports utilisables pour l'illustration de faits historiques (par exemple ligne du temps, arbre généalogique, documentations sonores, iconographiques, ...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un travail écrit dont le thème sera avalisé par le chargé de cours :

- ◆ de présenter le résultat d'une recherche historique relative à une thématique telle que l'histoire familiale, l'histoire d'un métier, d'une région, d'une action militante :
 - en citant les sources d'information pertinentes utilisées ;
 - en situant des trajectoires individuelles sur une ligne du temps et en les mettant en rapport avec quelques éléments choisis de l'histoire contemporaine.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la variété dans les sources d'information utilisées,
- ◆ le degré de pertinence et de véracité des sources utilisées,
- ◆ le niveau de clarté de la synthèse écrite.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
SOURCES ET PRINCIPES DE L'ACTION COLLECTIVE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987003U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : SOURCES ET PRINCIPES DE L'ACTION COLLECTIVE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser l'évolution des différentes formes d'action collective et les rôles de porte-parole qui y sont liés ;
- ◆ de mobiliser des acteurs potentiels pour rendre possible l'action collective de proximité.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en référence au profil professionnel de l'animateur en action collective politique, culturelle et sociale :

- ◆ présenter les raisons pour lesquelles il choisit la profession d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale ;
- ◆ décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail d'animation en action collective politique, culturelle et sociale ;
- ◆ déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale ;
- ◆ évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations lui ont apportés ;

- ◆ se situer face à son orientation professionnelle et par rapport à son projet personnel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Découverte du métier** » code N° **987001U35D1** classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

2.3. Condition particulière d'admission

Etre inscrit dans l'unité de formation « **Brevet d'enseignement supérieur : stage d'insertion socioprofessionnelle** » N° **711102U32D1** classée dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Sources et principes de l'action collective	CT	F	48
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de situer le champ d'activité de l'éducation permanente et d'en repérer les croisements et les frontières avec ceux de la formation professionnelle et de l'enseignement en distinguant leurs finalités et objectifs, leurs enjeux, leurs effets possibles et leurs limites ;
- ◆ d'identifier des grands moments d'évolution des comportements, des stratégies d'action collective et des concepts-clés de l'action collective (mandat, groupe de référence, équipe, groupe porteur, « grand manitou », ...) en fonction des grandes évolutions récentes du contexte socio-économique et culturel ;
- ◆ d'analyser les interactions relatives consécutives à une action collective donnée ;
- ◆ d'identifier les caractéristiques de l'exercice de la fonction de représentation ou de mandat dans une action collective ;
- ◆ d'identifier les éléments constitutifs du rôle de porte-parole, de les mettre en question face aux contraintes liées aux contextes socio-économiques et culturels et aux évolutions du rôle de porte-parole ;
- ◆ d'explicitier et d'utiliser une méthodologie lui permettant :
 - de construire un rôle de porte-parole dans un groupe en évolution ;
 - de définir une fonction de leadership dans son groupe de référence ;
 - d'identifier les acteurs mobilisés autour d'un enjeu collectif donné ;
 - d'identifier les modalités du conflit et celles de la nécessaire confiance pour une mobilisation ;
 - d'identifier différentes formes de relation de confiance à l'égard d'un processus d'action collective à l'aide d'une grille d'analyse adaptée ;

- d'identifier, en fonction de cette grille, différents types de demandes et de ressources susceptibles d'y apporter des réponses croisées et combinées ;
- de traduire ces demandes dans le groupe en fédérant autour d'un projet ;
- de définir pour et avec le groupe des objectifs d'action en fonction des éléments identifiés.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

sur base d'une situation amenée par le chargé de cours ou l'étudiant :

- ◆ d'identifier les acteurs, les fonctions de porte-parole et les demandes sociales ;
- ◆ d'identifier des atouts, manques et besoins du groupe de référence pour renforcer les capacités d'action collective autour d'un projet fédérateur en utilisant la méthodologie abordée au cours des activités d'enseignement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision d'identification des acteurs concernés,
- ◆ le niveau d'intégration de la méthodologie utilisée.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
ÉLÉMENTS DE DROIT POUR L'ACTION SOCIALE**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉCONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 715702U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : ELEMENTS DE DROIT POUR L'ACTION SOCIALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de discerner ce qui relève ou non du champ du droit dans l'action sociale ;
- ◆ d'énumérer les conditions de l'exercice démocratique de la fonction de juger et de la production du droit ;
- ◆ d'identifier et de hiérarchiser les sources de droit susceptibles d'être mobilisées dans les divers aspects de l'action sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte relatif à une problématique portant sur le travail socio-économique ou culturel ou d'éducation ;
- ◆ Produire un message écrit structuré qui exprime un avis, une prise de position devant des documents d'information à propos d'un fait ou d'un événement d'ordre politique, social, économique ou culturel ;
- ◆ Effectuer les 4 opérations mathématiques de base (- + : x) sur les nombres entiers, décimaux et fractionnels ;

- ◆ Appliquer au moins une méthode de calcul de moyenne ;
- ◆ Dégager les éléments significatifs d'un tableau à double entrée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eléments de droit pour l'action sociale	CT	B	40
3.2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			50

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de discerner, au départ d'une situation de conflit de la vie courante, ce qui relève du champ juridique et ce qui en échappe ;
- ◆ de discerner au sein du champ juridique ce qui relève des droits fondamentaux, des lois, des règlements et de la jurisprudence ;
- ◆ de questionner la légitimité d'une norme dans le cadre d'une société démocratique ;
- ◆ *en notions de droits administratifs et de droits communautaires :*
 - de mettre en évidence le rôle et l'impact des réglementations issues des organisations internationales (ONU, OMC, ...) et européennes (CE, ...) ;
 - de mettre en évidence l'organisation de l'Etat belge au travers de réglementations distinctes selon les niveaux de pouvoir (le niveau fédéral, les régions ou les communautés, les provinces et les communes) dans les domaines tels que le logement, la protection de l'environnement, les aides à l'emploi, les pouvoirs locaux, la fonction publique, la personne handicapée, ... ;
 - d'exposer l'application dans la vie courante d'un ou de textes juridiques de référence d'une région ou d'une communauté dans le domaine du droit de l'aide à la jeunesse, de l'éducation permanente, de la culture, ... ;
- ◆ de hiérarchiser ces normes.

5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au départ de situations relatives à des problématiques sociales de la vie courante :

- ◆ d'identifier et de justifier ce qui relève du champ juridique ;
- ◆ de rattacher la problématique aux instances politiques, juridiques et administratives concernées ;
- ◆ d'identifier et de hiérarchiser les principales sources de droit susceptibles d'être mobilisées ;

- ◆ d'énoncer et de justifier les principaux critères de légitimité des normes relevées au regard d'une société démocratique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision et de rigueur de l'argumentation,
- ◆ le degré de sens critique,
- ◆ le recours judicieux aux textes légaux et réglementaires,
- ◆ le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes juridiques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987004U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de percevoir l'utilité de la sociologie comme outil d'analyse et de critique politique, stratégique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ◆ d'acquérir des outils de compréhension des situations sociales ;
- ◆ de s'initier à différentes méthodologies de recherche propres aux sciences sociales.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte relatif à une problématique portant sur le travail socio-économique ou culturel ou d'éducation ;
- ◆ Produire un message écrit structuré qui exprime un avis, une prise de position devant des documents d'information à propos d'un fait ou d'un événement d'ordre politique, social, économique ou culturel ;
- ◆ Effectuer les 4 opérations mathématiques de base (- + : x) sur les nombres entiers, décimaux et fractionnels ;
- ◆ Appliquer au moins une méthode de calcul de moyenne ;

- ◆ Dégager les éléments significatifs d'un tableau à double entrée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Sociologie	CG	A	28
3.2. Part d'autonomie		P	7
Total des périodes			35

4. PROGRAMME

Sur base de documents écrits relevant de l'analyse sociologique, d'articles de presse, de témoignages d'acteurs, de documents audio-visuels, d'outils pédagogiques, d'une production propre (individuelle ou collective)..., l'étudiant sera capable :

- ◆ de situer différents cadres d'analyse sociologique les uns par rapport aux autres ;
- ◆ de formuler une problématique (par exemple le développement d'inégalités dans un contexte donné) évoquée à l'aide d'un ou plusieurs cadre(s) d'analyse sociologique ;
- ◆ de récapituler la démarche d'observation (directe ou indirecte, qualitative ou quantitative) ou de production d'analyse d'une problématique sociale ;
- ◆ d'identifier les acteurs sociaux, leurs enjeux, leurs stratégies et leurs interactions ;
- ◆ de situer le point de vue des acteurs et/ou de l'auteur dans le contexte des sociétés et des groupes sociaux qui les ont fait naître.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un travail écrit et sur base de documents écrits ou audio-visuels relatifs à une problématique sociale :

- ◆ d'appliquer au moins un cadre d'analyse abordé au cours ;
- ◆ d'identifier les acteurs impliqués, leurs stratégies, leurs enjeux et leurs interactions ;
- ◆ d'identifier les points de vue des auteurs des documents utilisés ;
- ◆ de clarifier la démarche suivie dans l'analyse de la problématique.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'intégration du cadre d'analyse dans la démarche utilisée,
- ◆ la capacité à utiliser plusieurs grilles d'analyse,
- ◆ le degré de précision dans l'application du cadre d'analyse.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
PHILOSOPHIE EN ACTION COLLECTIVE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 071113U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : PHILOSOPHIE EN ACTION COLLECTIVE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de distinguer différentes formes de justification possibles notamment via leurs conséquences sur les positionnements philosophiques choisis ;
- ◆ de construire une argumentation cohérente, susceptible de rendre possible une interaction constructive entre les points de vue en débat, de manière à garantir des apprentissages démocratiques ;
- ◆ de passer du jugement moral en situation au jugement éthique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte relatif à une problématique portant sur le travail socio-économique ou culturel ou d'éducation ;
- ◆ Produire un message écrit structuré qui exprime un avis, une prise de position devant des documents d'information à propos d'un fait ou d'un événement d'ordre politique, social, économique ou culturel ;
- ◆ Effectuer les 4 opérations mathématiques de base (- + : x) sur les nombres entiers,

décimaux et fractionnels ;

- ◆ Appliquer au moins une méthode de calcul de moyenne ;
- ◆ Dégager les éléments significatifs d'un tableau à double entrée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Approche philosophique de l'action collective	CT	B	28
3.2. Part d'autonomie		P	7
Total des périodes			35

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de distinguer différentes formes d'argumentation ;
- ◆ d'identifier les valeurs qui les sous-tendent ;
- ◆ d'évaluer le type de positionnement qu'elles engendrent dans l'espace démocratique ;
- ◆ de distinguer différentes formes de justification mobilisées dans la discussion quotidienne : persuader, séduire, convaincre ;
- ◆ de mettre en œuvre le principe d'universalité consistant à tester l'intérêt pour tous d'un point de vue particulier par exemple celui des organisations patronales, des syndicats, des partis politiques... ;
- ◆ d'identifier les caractéristiques majeures de l'argumentation comme stratégie rationnelle ;
- ◆ de distinguer les éléments caractéristiques de la persuasion, la séduction et la conviction dans un discours argumentatif ;
- ◆ d'identifier les conditions d'une argumentation rendant possible une interaction constructive entre les points de vue en débat, de manière à garantir des apprentissages démocratiques ;
- ◆ dans ce cadre, de distinguer entre le jugement moral et le jugement éthique, en fonction de leur mode de construction respectif et de leur capacité d'insertion dans le débat démocratique ;
- ◆ de construire une argumentation rationnellement fondée.

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

sur base d'un recueil de documents relatif à une problématique donnée :

- ◆ d'appliquer le principe d'universalité à au moins deux stratégies de justification dans l'espace public ;
- ◆ de présenter une position éthique argumentée sur la problématique abordée.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de précision dans l'identification des formes de justifications critiquées,
- ◆ de sa capacité à identifier et à tenir compte des justifications et arguments différents du sien dans l'élaboration de sa position.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :
STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 741201U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 mai 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender le monde du travail et ses exigences fondamentales ;
- ◆ d'observer et d'analyser les méthodes de travail de base au sein d'une entreprise ou d'un organisme ;
- ◆ de développer des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux par l'expérimentation dans l'entreprise ou l'organisme ;
- ◆ de faciliter son insertion ultérieure dans la vie professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Code U
Z

3.1. Etudiant : 120 périodes

3.2. Encadrement du stage

	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
Encadrement du stage	CT	I	20
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

dans le respect du contrat de stage d'insertion professionnelle et des tâches qui lui sont confiées :

- ◆ de se conformer aux contraintes imposées au travailleur (horaires, présentation, savoir-vivre, respect des consignes, confidentialité,...) ;
- ◆ de décrire l'entreprise ou l'organisme où il effectue son stage ;
- ◆ d'identifier les ressources de l'entreprise ou de l'organisme et leur utilisation ;
- ◆ de s'intégrer dans une structure, une équipe de travail ;
- ◆ de développer des compétences transversales telles que :
 - ◆ des méthodes de travail adaptées aux tâches ;
 - ◆ une adaptation à l'organisation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ de s'interroger sur son projet professionnel, ses atouts et ses limites.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'analyser avec l'étudiant la pertinence du projet de stage ;
- ◆ d'informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- ◆ de proposer une méthodologie d'observation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer un rapport synthétique comportant :
 - une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
 - une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des éléments suivants :

- ◆ la précision et la qualité du rapport présenté,
- ◆ la qualité des relations établies,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
METHODES DE TRAVAIL ET D'ANIMATION – NIVEAU 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987005U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : METHODES DE TRAVAIL ET D'ANIMATION – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'analyser les facettes de l'action collective : l'animation, la communication, l'analyse de situations, la recherche documentaire, la prise de distance et la prise de position personnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

2.1. Capacités

*dans le respect des règles de déontologie,
en respectant les règles d'usage de la langue française :*

- ◆ analyser au moins deux situations de travail collectif à partir des facteurs d'efficacité et d'inefficacité du travail collectif ;
- ◆ réaliser un dossier pertinent (entre 3 et 5 documents de sources différentes) autour d'un thème particulier à choisir dans l'un des champs suivants : politique, économique, culturel, éducatif, social, environnemental ou relatif à la santé ;
- ◆ réaliser la synthèse d'échanges qui se sont déroulés dans un débat à partir d'une prise de notes ;
- ◆ poser une réflexion éthique sur son implication dans un travail collectif.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodes de travail et d'animation – niveau 1** » N° de code **987002U35D1** classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie de la recherche et du traitement de l'information	CT	B	22
Dynamique de groupe et animation	CT	F	30
3.2. Part d'autonomie		P	13
Total des périodes			65

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

à partir de situations complexes :

4.1. Méthodologie de la recherche et du traitement de l'information

- ◆ de développer une méthodologie de recherche et traitement de l'information lui permettant :
 - de caractériser les composantes d'une situation (par exemple contexte, acteurs, enjeux, conflits...) et de cerner une problématique claire, limitée dans l'espace et dans le temps
 - en sélectionnant l'information pertinente et fonctionnelle dans un ensemble de documents,
 - en portant un regard critique sur les documents consultés,
 - en exploitant l'information sélectionnée ;
 - d'établir une bibliographie respectant les normes en vigueur ;
 - de se constituer un répertoire personnel de base contenant les principales sources d'information de référence et d'en prévoir la mise à jour régulière ;
- ◆ de présenter (en respectant les règles de mise en page, de référence...) un texte en fonction des normes en vigueur ;
- ◆ de structurer son discours (par exemple, en construisant des phrases complexes, en réalisant le plan de son exposé, en utilisant des connecteurs de langage...) ;
- ◆ d'intégrer dans un même texte et dans une présentation orale des sources multiples articulées entre elles ;
- ◆ de construire et de développer une argumentation et une contre-argumentation ;

4.2. Dynamique de groupe et animation

- ◆ de communiquer de manière adaptée selon les situations relationnelles vécues et selon le cadre de l'intervention (interpersonnelles, en groupe restreint, en grand groupe) ;

- ◆ d'animer des débats contradictoires, des projets collectifs ou des réunions notamment :
 - organiser les rencontres : prise de contact, réalisation d'une convocation, d'un ordre du jour... ;
 - gérer l'affectif dans les débats ;
 - faciliter les échanges et favoriser la prise de parole de tous ;

- ◆ d'expérimenter et de repérer les mécanismes inhérents de la dynamique de groupe ainsi que quelques-uns des phénomènes observables dans un groupe (par exemple leadership, adhésion, participation, rôles...) ;

- ◆ d'expérimenter et d'évaluer des techniques d'animation favorisant l'expression individuelle et collective (par exemple techniques théâtrales, graphiques, audiovisuelles...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ *en référence à une problématique définie par lui et avalisée par le chargé de cours*, de réaliser et de présenter un travail de recherche en
 - mettant en évidence la motivation du choix de la problématique,
 - présentant deux points de vue pertinents sur la question,
 - réalisant la synthèse des points de vue,
 - argumentant une position personnelle,
 - évaluant la démarche utilisée,
 - justifiant la documentation choisie ;

- ◆ d'analyser une situation d'animation de réunion dans laquelle il est impliqué ;

- ◆ d'analyser son propre mode de communication dans cette situation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité du travail présenté,
- ◆ le niveau de rigueur de l'analyse,
- ◆ le niveau de qualité de l'auto-évaluation.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Dynamique de groupe et animation », il est souhaitable de ne pas dépasser le nombre de 18 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
RECHERCHE APPLIQUEE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987006U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : RECHERCHE APPLIQUEE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre aux étudiants de maîtriser les éléments indispensables et les règles de déontologie propres à la démarche de recherche en sciences sociales.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ en référence à une problématique définie par lui et avalisée par le conseil des études, réaliser et présenter un travail de recherche en
 - mettant en évidence la motivation du choix de la problématique ;
 - présentant deux points de vue pertinents sur la question ;
 - réalisant la synthèse des points de vue ;
 - argumentant une position personnelle ;
 - évaluant la démarche utilisée ;
 - justifiant la documentation choisie ;
- ◆ analyser une situation d'animation de réunion dans laquelle il est impliqué ;
- ◆ analyser son propre mode de communication dans cette situation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodes de travail et d'animation – niveau 2** », code N° **987005U35D1** classée dans l'enseignement supérieur social.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie de la recherche en sciences sociales	CT	F	22
Méthodologie de la recherche appliquée à l'action collective politique, culturelle et sociale	CT	F	22
3.2. Part d'autonomie		P	11
Total des périodes			55

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

dans le respect des règles de déontologie propres à la démarche de recherche en sciences sociales :

4.1. Méthodologie de la recherche en sciences sociales

- ◆ d'identifier le bien-fondé de la recherche en sciences sociales ;
- ◆ de choisir des outils de recueil des données comme, par exemple, le questionnaire, les différents types d'entretien, l'analyse de contenu... ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil de données telles que anamnèses, tests, statistiques... ;
- ◆ de délimiter clairement et précisément l'objectif d'une recherche ;
- ◆ de formuler une hypothèse de travail et d'identifier les données à mesurer afin de confirmer ou d'infirmer son hypothèse ;
- ◆ d'utiliser et de préciser les concepts essentiels des recherches issues de différents modèles :
 - expliciter les étapes et la méthodologie d'une recherche en fonction du modèle ;
 - articuler rigoureusement les différentes étapes nécessaires à la poursuite de l'objectif ;
- ◆ d'élaborer un projet écrit de recherche en maîtrisant l'orthographe, la syntaxe et le style ainsi que d'autres aspects plus techniques d'un texte scientifique (bibliographie, notes de bas de page, intégration de citations, ...)

4.2. Méthodologie de la recherche appliquée à l'action collective politique, culturelle et sociale

- ◆ de choisir et de décrire une problématique liée à une pratique d'action collective politique, culturelle ou sociale ;
- ◆ d'élaborer un plan de recherche appliquée en sciences sociales et plus particulièrement

dans les domaines de l'action collective politique, culturelle et sociale comprenant notamment :

- l'analyse du contexte de l'action collective politique, culturelle ou sociale, y compris le positionnement des acteurs,
 - la formulation de l'hypothèse,
 - la description des variables dépendantes et indépendantes,
 - l'analyse des biais de recherche,
 - les outils de recueil de données envisagés et leur justification ;
- ◆ de présenter une hypothèse de recherche établissant une relation de causalité entre cette problématique et son amélioration ou sa résolution ;
 - ◆ d'élaborer les outils de recueil de données ;
 - ◆ de mettre en œuvre un processus de recherche documentaire spécifique à l'hypothèse choisie ;
 - ◆ de choisir et de mettre en œuvre des modes de représentation et de traitement des données recueillies conformes aux conventions scientifiques et d'en préciser les limites.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

de présenter par écrit un projet de recherche structuré relevant de l'animation en action collective politique, culturelle ou sociale qui intègre les points suivants :

- ◆ problématique et question de départ,
- ◆ hypothèses de travail,
- ◆ démarche méthodologique de recueil de données et de recherche documentaire.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ le degré de qualité du projet de recherche : clarté, structuration, pertinence, cohérence,
- ◆ la capacité à poser une réflexion déontologique relative aux outils de recueil des données envisagés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de dix-huit étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE
CONTEMPORAINE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 050302U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE CONTEMPORAINE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer une problématique dans le temps et dans l'espace pour appréhender la société présente dans ses aspects politiques et socio-économiques ;
- ◆ de repérer les acteurs et les enjeux d'un rapport social, économique, politique et culturel ;
- ◆ d'appliquer les outils de la critique historique aux documents iconographiques, audiovisuels et aux sources orales (témoignages).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

au travers d'un travail écrit de deux à cinq pages dont le thème sera avalisé par le conseil des études,

présenter le résultat d'une recherche historique relative à une thématique telle que notamment histoire familiale, histoire d'un métier, d'une région, d'une action militante :

- ◆ en citant les sources d'information pertinentes utilisées ;

- ◆ en situant des trajectoires individuelles sur une ligne du temps et en les mettant en rapport avec quelques éléments choisis de l'histoire contemporaine.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodologie de la démarche historique** » code N° **050301U35D1** classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Histoire politique contemporaine	CG	A	24
Histoire socio-économique contemporaine	CG	A	24
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

sur base de documents ayant trait à des faits de société et relevant de l'histoire contemporaine et de la période du temps présent :

4.1. Histoire politique contemporaine

- ◆ de décrire et d'analyser une situation dans sa complexité ;
- ◆ d'établir des corrélations entre les différents aspects et niveaux d'un même phénomène ;
- ◆ d'intégrer dans une même production (par exemple un texte, un exposé oral, une présentation audio-visuelle), des sources multiples de supports variés (visuel, oral...), retenues pour leur pertinence et de les articuler entre elles ;
- ◆ d'appliquer les outils de la critique historique aux sources iconographiques, audio-visuelles et orales ;
- ◆ d'établir des relations entre des données ;
- ◆ de définir les concepts de base et les notions essentielles de l'Histoire contemporaine et plus particulièrement de l'Histoire politique (par exemple : Laïcité, Catholicisme, Socialisme, Marxisme, Démocratie chrétienne, Anarchisme, Fascisme, Féminisme, Colonialisme, Monarchie parlementaire, les trois grands clivages de l'histoire politique belge...)

4.2. Histoire socio-économique contemporaine

- ◆ de repérer les acteurs et les facteurs de changement ;
- ◆ d'y repérer les enjeux des différents acteurs en présence ;
- ◆ d'y analyser de manière critique la position des différents acteurs ;
- ◆ de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles de l'histoire contemporaine et plus particulièrement de l'histoire sociale (par exemple la démocratie politique, la démocratie sociale et économique, la liberté et les libertés, l'égalité, les droits de

l'Homme, les classes sociales, l'émergence et le développement du mouvement ouvrier, l'évolution du rôle social de l'Etat, etc.) ;

- ◆ de leur appliquer les outils de la critique historique ;
- ◆ d'utiliser les lieux et les outils pour la recherche de documents (par exemple bibliothèques, centres de documentation, Internet).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un travail écrit dont le thème sera avalisé par le chargé de cours, en respectant les règles et usages de la langue française :

de réaliser une analyse critique d'une problématique socio-économique et politique

- ◆ en repérant les acteurs, leurs enjeux, leurs stratégies ;
- ◆ en la replaçant dans une perspective historique ;
- ◆ en rassemblant une documentation diversifiée sur le sujet en utilisant les lieux et les outils de recherche de documents adéquats ;
- ◆ en appliquant les principes de la critique historique aux documents écrits utilisés dans le cadre de cette analyse ;
- ◆ en y repérant au moins deux concepts d'histoire contemporaine socio-économique et politique abordés;
- ◆ en établissant des relations entre les données récoltées (par exemple les relations de causes à effets).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de finesse de l'analyse et de pertinence des conclusions,
- ◆ le degré de pertinence des initiatives prises et des démarches effectuées pour collecter les informations,
- ◆ le degré de maîtrise des outils de la critique historique,
- ◆ le niveau de qualité de la présentation et de la structure.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
CONCEPTION, GESTION ET EVALUATION DE PROJETS EN
ACTION COLLECTIVE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987007U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : CONCEPTION, GESTION ET EVALUATION DE PROJETS EN ACTION COLLECTIVE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, *en lien avec son engagement social*, de mettre en œuvre la démarche de conception, de gestion et d'évaluation d'un projet d'action collective.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

sur base d'une situation amenée par le chargé de cours ou l'étudiant :

- ◆ d'identifier les acteurs, les fonctions de porte-parole et les demandes sociales ;
- ◆ d'établir un diagnostic des atouts, manques et besoins du groupe de référence pour renforcer les capacités d'action collective de celui-ci.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Sources et principes de l'action collective** » code N° **987003U35D1** classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Conception, gestion et évaluation de projets en action collective	CT	B	28
3.2. Part d'autonomie		P	7
Total des périodes			35

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appliquer les principes de la méthodologie du projet (conception, gestion, évaluation) en vue d'une action démocratique soutenant l'engagement collectif en lien avec les orientations de l'association, de l'organisation ou du mouvement social de référence ;
- ◆ d'appliquer les principes du travail coopératif (responsabilité individuelle et collective de la réalisation des objectifs, construction concertée d'un agenda commun, distribution négociée des rôles, responsabilité de soutien mutuel entre les rôles, modalités d'évaluation...);
- ◆ de repérer les méthodes d'animation permettant la mise en œuvre participative de ces exigences ;
- ◆ d'imaginer des procédures collectives garantissant le suivi de l'engagement, l'efficacité de l'action collective et son évaluation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

sur base d'une situation donnée liée à son engagement social :

- ◆ de proposer et de justifier un projet d'action
 - susceptible de mobiliser la confiance et la participation des acteurs concernés,
 - en rapport aux objectifs poursuivis et au contexte ;
- ◆ de proposer et de justifier un processus d'évaluation participative en lien avec ce plan d'action.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la mise en évidence d'une articulation entre les objectifs définis, le plan d'action présenté et le cadre dans lequel il se situe ;
- ◆ le niveau de pertinence de l'argumentation et des justifications avancées.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE –
DYNAMIQUES D'ACTION COLLECTIVE : TRAVAIL EN
RESEAU ET EVALUATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987008U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : DYNAMIQUES D'ACTION COLLECTIVE : TRAVAIL EN RESEAU ET EVALUATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les différentes facettes du travail en réseau ou en plate-forme d'action ;
- ◆ de relever différents indicateurs permettant d'évaluer les actions collectives, notamment les modes de mobilisation, le travail d'équipe, l'utilisation de ressources et l'activation d'un réseau...

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

sur base d'une situation donnée liée à son engagement social :

- ◆ proposer et justifier un projet d'action
 - susceptible de mobiliser la confiance et la participation des acteurs concernés ;
 - en rapport aux objectifs poursuivis et au contexte ;
- ◆ proposer et justifier un processus d'évaluation participative en lien avec ce plan d'action.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Conception, gestion et évaluation de projets en action collective** » code N° **987007U35D1** classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Dynamiques d'action collective	CT	F	28
3.2. Part d'autonomie		P	7
Total des périodes			35

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'établir une typologie du travail en réseau ;
- ◆ de développer une méthodologie de travail en réseau ;
- ◆ de définir les critères de choix des partenaires potentiels et de les justifier ;
- ◆ d'identifier différents acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau ou une plateforme de travail et d'en justifier le choix ;
- ◆ de définir et de justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés (partenariat, association momentanée, convention, contractualisation, mutualisation...);
- ◆ de développer une méthodologie d'évaluation collective de l'action par rapport aux objectifs généraux, aux méthodes et aux techniques, aux résultats sur l'environnement, à la satisfaction collective, à l'utilité par rapport au réseau, dans un contexte en évolution permanente.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ d'identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et d'en justifier le choix ;
- ◆ de définir et de justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ de proposer et de présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte

- ◆ du degré de pertinence de l'argumentation,
- ◆ du degré de pertinence de la démarche d'évaluation proposée.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 18 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
ELEMENTS D'ANALYSE INSTITUTIONNELLE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987009U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : ELEMENTS D'ANALYSE INSTITUTIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de percevoir l'utilité de l'analyse institutionnelle comme outil d'analyse et de critique sociales (des politiques, des stratégies, des institutions et des organisations) ;
- ◆ d'approfondir des logiques d'analyse de manière à éclairer les choix individuels et collectifs d'engagement ;
- ◆ d'appliquer des grilles d'analyse à l'institution et/ou à l'organisation dans laquelle/lesquelles il est impliqué.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

au travers d'un travail écrit et sur base de documents écrits ou audio-visuels relatifs à une problématique sociale :

- ◆ lui appliquer au moins un cadre d'analyse relevant de la sociologie ;
- ◆ identifier les acteurs impliqués, leurs stratégies, leurs enjeux et leurs interactions ;
- ◆ identifier les points de vue des auteurs des documents utilisés ;

- ◆ clarifier la démarche suivie dans l'analyse de la problématique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Introduction à la sociologie** » code N° 987004U35D1 classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Analyse institutionnelle	CT	B	28
3.2. Part d'autonomie		P	7
Total des périodes			35

4. PROGRAMME

Sur base de documents écrits relevant de l'analyse institutionnelle, d'articles de presse, de témoignages d'acteurs, de documents audio-visuels, d'outils pédagogiques, d'une production propre (individuelle ou collective)...

l'étudiant sera capable :

- ◆ de clarifier les grands concepts de base tels que structure/acteurs, intégration/conflit, culture, société, socialisation, classes sociales, représentations sociales, expérience sociale, exclusion... ;
- ◆ d'appliquer à une institution et/ou à une organisation les grilles d'analyse institutionnelle développées par plusieurs auteurs de référence ;
- ◆ de dégager les limites des grilles d'analyse institutionnelle abordées.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un travail écrit et/ou oral :

- ◆ de mettre en œuvre une analyse institutionnelle d'une institution ou d'une organisation dans laquelle il est impliqué :
 - en faisant référence à la logique d'analyse d'un auteur abordé ;
 - en relevant au moins deux limites de l'outil d'analyse utilisé.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'intégration de la logique d'analyse utilisée,
- ◆ la capacité à utiliser plusieurs logiques d'analyse,
- ◆ le degré de précision de l'analyse.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
ELEMENTS D'ANALYSE POLITIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 715703U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : ELEMENTS D'ANALYSE POLITIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des concepts de base en sciences politiques ;
- ◆ d'explicitier l'origine, la signification et les mutations des grands clivages structurant les champs politiques démocratiques et non-démocratiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodologie de la démarche historique

au travers d'un travail écrit de deux à cinq pages dont le thème sera avalisé par le conseil des études,

- ◆ présenter le résultat d'une recherche historique relative à une thématique telle que notamment l'histoire familiale, l'histoire d'un métier, d'une région, d'une action militante :
 - en citant les sources d'information pertinentes utilisées ;
 - en situant des trajectoires individuelles sur une ligne du temps et en les mettant en rapport avec quelques éléments choisis de l'histoire contemporaine ;

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments de base en économie

sur base d'un problème économique simple :

- ◆ repérer les principales étapes du circuit économique et les acteurs qui y interviennent ;
- ◆ expliciter au moins trois notions économiques de base ;
- ◆ effectuer une analyse à l'aide des concepts abordés ;
- ◆ interpréter des indices statistiques usuels ;

En Faits et institutions économiques

- ◆ présenter et analyser de manière critique les principaux mécanismes économiques permettant d'expliquer, au choix :
 - ◆ le fonctionnement du circuit économique ;
 - ◆ la détermination des équilibres de marché ;
 - ◆ les agrégats macro-économiques ;
 - ◆ l'interaction entre les variables monétaires et réelles ;
- ◆ analyser les phénomènes liés à la croissance économique : cycles, inflation, chômage, ... ;
- ◆ établir, à la lumière de faits contemporains, les relations entre les fondements théoriques et les politiques économiques mises en oeuvre par les pouvoirs publics ;
- ◆ appliquer les concepts théoriques de la macro-économie pour :
 - ◆ cerner l'évolution récente des relations économiques internationales ;
 - ◆ apprécier les conséquences de la mondialisation de l'économie, de la libéralisation des échanges, du développement d'unions économiques ou monétaires ;

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments de droit pour l'action sociale

au départ de situations relatives à des problématiques sociales,

- ◆ identifier et justifier ce qui relève du champ juridique ;
- ◆ rattacher la problématique aux instances concernées (niveau communautaire, régional, fédérale) ;
- ◆ identifier et hiérarchiser les sources de droit susceptibles d'être mobilisées ;
- ◆ énoncer et justifier les principaux critères de légitimité d'une norme dans une société démocratique ;

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Sources et principes de l'action collective

sur base d'une situation amenée par le chargé de cours ou l'étudiant :

- ◆ identifier les acteurs, les fonctions de porte-parole et les demandes sociales ;
- ◆ établir un diagnostic des atouts, manques et besoins du groupe de référence pour renforcer les capacités d'action collective de celui-ci.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodologie de la démarche historique** » code N° **050301U35D1**, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments de droit pour l'action sociale** » code N° **715702U35D1**, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Sources et principes de l'action collective** » code N° **987003U35D1** classées dans l'enseignement supérieur social de type court, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments de base en économie** » code N° **715701U35D1**, « **Faits et institutions économiques** » code N° **715101U32D1** classées dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Analyse politique	CT	B	44
3.2. Part d'autonomie		P	11
Total des périodes			55

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

*sur base de situations notamment belges et européennes,
à partir d'articles de presse, d'extraits d'émissions, d'outils pédagogiques...*

- ◆ de définir les concepts fondamentaux relatifs à :
 - la démocratie et au régime totalitaire,
 - la prise de décision politique (représentativité, participation, pouvoir, ...);
- ◆ de mettre en évidence le rôle et les limites du champ politique et de ses différents acteurs, notamment :
 - partis politiques,
 - syndicats,
 - fédérations d'employeurs,
 - tissu associatif,
 - mouvements d'éducation permanente,
 - lobbies,
 - ONG,
 - mouvement ouvrier,
 - bureaux d'études, services techniques, organismes de contrôle, ...;
- ◆ de saisir les lignes de force des grandes idéologies politiques et de les positionner ;
- ◆ de porter un regard critique sur des enjeux d'actualité belges et européens (par exemple : sécurité sociale, emploi, droits culturels, fiscalité, ...) en lien avec les stratégies et les tendances politiques, notamment :
 - socialisme,
 - libéralisme,
 - communisme,
 - social-démocratie,
 - fascisme.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ *à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,*
 - de repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - d'opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ *à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique,* d'en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision et de clarté de l'expression,
- ◆ le niveau de pertinence et de précision des analyses,
- ◆ le niveau de sens critique développé.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE :
ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987010U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de s'intégrer dans une action collective politique, culturelle ou sociale et de développer ses capacités à questionner et à analyser sa pratique en tenant compte du contexte organisationnel :

- ◆ développer un regard critique sur son action ;
- ◆ situer son intervention dans une équipe et dans un réseau ;
- ◆ s'adapter au public concerné.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Sources et principes de l'action collective

sur base d'une situation amenée par le chargé de cours ou l'étudiant :

- ◆ identifier les acteurs, les fonctions de porte-parole et les demandes sociales ;
- ◆ établir un diagnostic des atouts, manques et besoins du groupe de référence pour renforcer les capacités d'action collective de celui-ci ;

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodes de travail et d'animation – niveau 1

*dans le respect des règles de déontologie,
en respectant les règles d'usage de la langue française :*

- ◆ analyser au moins deux situations de travail collectif à partir des facteurs d'efficacité et d'inefficacité du travail collectif ;
- ◆ réaliser un dossier pertinent (entre 3 et 5 documents de sources différentes) autour d'un thème particulier à choisir dans l'un des champs suivants : politique, économique, culturel, éducatif, social, environnemental ou relatif à la santé ;
- ◆ réaliser la synthèse d'échanges qui se sont déroulés dans un débat à partir d'une prise de notes ;
- ◆ poser une réflexion éthique sur son implication dans un travail collectif ;

Brevet d'enseignement supérieur : stage d'insertion professionnelle

- ◆ élaborer un rapport synthétique comportant :
 - une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
 - une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait..

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthode de travail et d'animation – niveau 1** » code N° **987002U35D1**, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Sources et principes de l'action collective** » code N° **987003U35D1** classées dans l'enseignement supérieur social de type court, « **Brevet d'enseignement supérieur : stage d'insertion professionnelle** » code N° **741201U32D1** classée dans l'enseignement supérieur économique de type court.

2.3. Condition particulière d'admission

Etre inscrit dans l'unité de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Méthodes de travail et d'animation – niveau 2** » code N° **987005U35D1** classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 120 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement du stage

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage : brevet d'enseignement supérieur animateur en action collective politique, culturelle et sociale	PP	O	20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de co-organiser une délibération collective sur une situation problématique donnée
 - en faisant preuve de pertinence et de capacité d'écoute active dans ses interventions,
 - en constituant un dossier d'information et de documentation,
 - en utilisant les outils méthodologiques abordés dans le cadre de la formation,
 - en faisant le lien entre le problème et le cadre de son action,
 - en listant les partenariats possibles et les oppositions existantes,
 - en identifiant ou aidant à identifier des pistes d'action ;

- ◆ de relever les éléments favorisant et freinant la mise en place des pistes d'action ;

- ◆ de co-animer un groupe dans la mise en place d'un projet en action collective pour
 - clarifier la situation problème,
 - définir une position commune,
 - identifier des objectifs qui intègrent les finalités et buts de l'association et la demande du groupe,
 - définir un plan d'action,
 - préparer une évaluation de l'action menée ;

- ◆ de participer avec le groupe à l'action proprement dite ;

- ◆ de se situer personnellement par rapport au problème donné et aux pistes de solution du point de vue de ses valeurs et de ses objectifs propres ;

- ◆ de s'auto-évaluer de manière à mettre en évidence ses points faibles, ses acquis et les compétences développées au cours du stage.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;

- ◆ de clarifier avec l'étudiant et le lieu de stage les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;

- ◆ de gérer le suivi des activités de stage ;

- ◆ de définir la démarche attendue et d'annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;

- ◆ d'aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations, notamment par la recherche d'informations ;

- ◆ d'encadrer la pratique de l'étudiant et d'évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation (notamment les rapports de stage) ;

- ◆ de soutenir le questionnement, en particulier éthique, de l'étudiant.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir de la situation problématique abordée en stage :

- ◆ de réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ de présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du niveau de qualité des documents produits,
- ◆ du degré de précision et de clarté de l'expression orale et écrite,
- ◆ du niveau de pertinence des liens établis avec la formation,
- ◆ du niveau de sens critique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'ANIMATEUR
EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET
SOCIALE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987011U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de développer ses capacités à mobiliser, en tant qu'acteur de changement, les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études pour initier, coordonner, soutenir et évaluer une action ou un projet d'action ou d'animation collective politique, culturelle et sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de forces qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 120 périodes

Code U

Z

3.2. Encadrement :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation : animation en action collective politique, culturelle et sociale	PP	O	20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

dans le cadre de sa fonction politique de vecteur de changement social, politique et culturel,

- ◆ d'exercer une fonction d'accompagnement de groupes et de projets :
 - identifier une demande sociale ou une situation problématique spécifique ;
 - organiser une délibération collective sur cette demande sociale ou cette problématique ;
 - définir des objectifs et poser des actions :
 - en faisant le lien entre la demande sociale ou la situation problématique spécifique et le cadre plus large de la société ;
 - en identifiant une méthode de délibération collective adéquate et en la mettant en place ;
 - en facilitant l'émergence et l'appropriation du projet et de l'action par les acteurs concernés ;
 - situer son action dans le système politique, économique, social et culturel ;
 - animer un groupe dans la mise en place d'un projet d'action collective ;
 - développer des méthodologies et stratégies permettant d'atteindre les objectifs des acteurs concernés ;
 - coordonner de manière efficace les actions du groupe en vue de le rendre autonome dans sa prise en charge du projet et de l'action ;
 - assurer la pérennité du projet et de l'action ;
 - favoriser l'évaluation interne du projet et de l'action par les acteurs concernés ;
- ◆ d'exercer une fonction de communication, de représentation et de négociation :
 - assumer les fonctions de porte-parole et de négociateur au sein du groupe animé ;
 - assurer la visibilité du projet et de l'action ;
- ◆ d'exercer une fonction de coopération en agissant au sein de réseaux :
 - rechercher les ressources nécessaires à l'action, en ce compris les ressources humaines en interne et en externe ;
 - repérer et mobiliser les partenaires potentiels de l'action, sur base de leurs enjeux et stratégies propres ;
 - identifier les oppositions et freins externes ;
 - réunir les partenaires en vue d'en faire un groupe agissant dans un projet commun ;
- ◆ d'exercer une fonction d'information, de formation et de documentation :
 - utiliser les outils conceptuels et d'animation de groupes vus dans le cadre de la formation ;
- ◆ dans le respect du/des public(s) cible(s), des partenaires et de leurs valeurs, de se situer personnellement par rapport au problème donné et aux pistes de solution, du point de vue
 - de ses valeurs,
 - de ses objectifs propres,
 - de sa formation,
 - du cadre légal et déontologique ;

- ◆ de s'auto-évaluer de manière à mettre en évidence les points faibles, les acquis et les compétences développés au cours du stage.

4.2. Pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'amener l'étudiant à inscrire ses actions dans une démarche d'acteur de changement ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et la description de ses observations et de ses actions sur le terrain ;
- ◆ de clarifier avec l'étudiant et le lieu de stage les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage ;
- ◆ de définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ d'aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du contexte relationnel, institutionnel, stratégique notamment par la recherche et la confrontation d'informations ;
- ◆ de susciter le questionnement, en particulier éthique, de l'étudiant ;
- ◆ de soutenir l'auto-évaluation de l'étudiant ;
- ◆ d'encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation ;
- ◆ d'évaluer le(s) rapport(s) de stage de l'étudiant.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits circonstanciés et contextualisés, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française :

- ◆ de réaliser une synthèse personnelle décrivant les étapes du questionnement, de la délibération et de la réflexion, de la décision et de l'action, en prenant en compte :
 - l'environnement social,
 - les données économiques,
 - le contexte politique et institutionnel,
 - les aspects culturels ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi et comment les activités professionnelles de formation lui ont permis d'exercer
 - une fonction d'accompagnement de groupes et de projets,
 - une fonction politique en étant vecteur de changement,
 - une fonction d'information, de formation et de documentation,
 - une fonction de communication, de représentation et de négociation,
 - une fonction de coopération en agissant au sein de réseaux ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage afin de construire son identité professionnelle, en mettant en évidence ses points forts et ses faiblesses.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité du questionnement, de l'analyse, du positionnement, et de l'évaluation,
- ◆ le degré d'autonomie et d'originalité du travail,

- ◆ le niveau de précision et de clarté de l'expression orale et écrite,
- ◆ le niveau de qualité des liens établis avec la formation dans son ensemble.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
APPROFONDISSEMENT EN SCIENCES ECONOMIQUES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 715704U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : APPROFONDISSEMENT EN SCIENCES ECONOMIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser de façon critique une situation économique complexe
- ◆ de se positionner comme acteur de changement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation
à partir d'une situation d'action collective :*

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

*En Stage d'intégration professionnelle : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale
au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits,*

dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de forces qu'ils entretiennent.

En Organisation des entreprises et éléments de management

face à des situations issues de la vie professionnelle courante, pour une entreprise donnée ou un ensemble d'entreprises présentant les mêmes caractéristiques,

- ◆ analyser les structures, le mode d'organisation et les aspects de la gestion en appliquant les principes fondamentaux de management ;
- ◆ présenter un rapport argumenté et critique mettant en évidence :
 - le type d'entreprise,
 - les structures de pouvoir et de décision,
 - les méthodes de gestion.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **Stage d'intégration professionnelle : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse politique** », code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court et « **Organisation des entreprises et éléments de management** » code N° 718211U32D1 classée dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Economie	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'informer et de constituer une documentation pertinente sur une thématique économique donnée portant sur, par exemple :
 - la distribution des revenus,
 - la redistribution des revenus,
 - les politiques budgétaires, fiscales et monétaires à l'échelle nationale et européenne,
 - le marché du travail et la problématique du chômage,
 - l'Etat providence et les politiques sociales,
 - la mondialisation,
 - l'économie sociale,
 - les alternatives à la mondialisation néo-libérale à l'échelle de l'entreprise, de la région, du secteur,
 - la promotion du développement durable,
 - le développement économique régional,
 - ... ;
- ◆ de prendre de la distance face aux discours intuitifs, spontanés et stéréotypés relatifs aux réalités socio-économiques ;
- ◆ d'observer une réalité ou un positionnement économique complexe et d'en distinguer les différentes composantes en cherchant les interrelations (contexte, acteurs, enjeux, rapports de force, conflits, controverses...) ;
- ◆ de mettre en regard l'information récoltée, les éléments de théorie économique et les différentes politiques économiques abordées lors du processus d'apprentissage ;
- ◆ de critiquer une politique économique, de proposer et de justifier des pistes alternatives en estimant les impacts.

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un travail écrit et face à une situation particulière relevant de l'économie, en utilisant les outils théoriques et méthodologiques abordés au cours des activités d'enseignement, en tenant compte du contexte :

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter de façon critique les informations récoltées ;
- ◆ d'émettre et de justifier des propositions cohérentes en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de pertinence des notions théoriques utilisées,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ le niveau de sens critique,
- ◆ le degré de cohérence des propositions,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
DIMENSIONS INTERNATIONALES DE L'ACTION
COLLECTIVE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987012U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : DIMENSIONS INTERNATIONALES DE L'ACTION COLLECTIVE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'inscrire l'action collective dans un contexte international ;
- ◆ de mesurer les dimensions internationales des questions sociales, politiques, économiques, et environnementales auxquelles il est confronté dans son action quotidienne ;
- ◆ de rendre possible l'action collective transnationale en agissant sur la mobilisation des acteurs internationaux.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;

- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Dimensions internationales de l'action collective	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
1. Total des périodes			30

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

dans le cadre de situations problèmes :

- ◆ d'identifier les grandes organisations sociales internationales ;
- ◆ de situer les principales organisations collectives nationales dans un organigramme international ;
- ◆ de situer les principales problématiques sociales, politiques, économiques et environnementales relatives à l'action collective dans leurs dimensions internationales ;
- ◆ d'identifier les éventuelles dimensions internationales d'un conflit social local et leur lien avec les organisations sociales internationales ;
- ◆ d'identifier et de justifier une méthode de recherche d'informations susceptible de l'aider à développer des contacts internationaux en lien avec une action sociale locale.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*au travers d'un travail écrit et face à une situation particulière relevant de l'aspect international de l'action collective,
en tenant compte du contexte :*

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter de façon critique les informations récoltées ;
- ◆ d'émettre et de justifier des propositions cohérentes en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de qualité de l'information,
- ◆ le niveau de pertinence des notions utilisées,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi des termes utilisés,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
ELEMENTS DE DROIT DES RELATIONS INDIVIDUELLES
ET COLLECTIVES DU TRAVAIL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 715706U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : ELEMENTS DE DROIT DES RELATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DU TRAVAIL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer un regard critique sur les normes en matière de droit du travail.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits,

dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse politique

- ◆ *à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,*
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ *à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique,* en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **Stage d'intégration professionnelle : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Eléments de droit des relations individuelles et collectives du travail	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

à partir d'exemples concrets,

- ◆ d'énoncer les principes fondamentaux du droit du travail, notamment :
 - les dispositions générales de la loi sur les contrats de travail,
 - la réglementation du travail,
 - les sources et la hiérarchie des normes en droit du travail ;
- ◆ *à partir d'un conflit individuel ou collectif relevant du droit du travail,*
 - d'identifier les thèses des parties ;
 - de développer une méthodologie de la recherche d'information susceptible de lui permettre de se positionner dans le cadre de ce conflit ;
- ◆ d'explicitier et de hiérarchiser les principales clauses de conventions collectives du travail dans le cadre du droit du travail afin d'en évaluer la portée.

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*au travers d'un travail écrit,
face à une situation particulière relevant du droit du travail,
en tenant compte du contexte,*

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter les informations récoltées ;
- ◆ de se positionner en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de qualité de l'information,
- ◆ le niveau de pertinence des notions utilisées,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi des termes utilisés,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
INITIATION AU DROIT INTERNATIONAL DES RELATIONS
COLLECTIVES DU TRAVAIL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 715705U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : INITIATION AU DROIT INTERNATIONAL DES RELATIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer le droit social dans le cadre des droits humains fondamentaux ;
- ◆ de situer le droit social et sa production dans le cadre du droit international ;
- ◆ de prendre en compte les dimensions internationales du droit dans son action d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Droit international des relations collectives du travail	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire des organismes producteurs de normes au niveau international, les modes de production de norme en matière de droits humains fondamentaux et de droit social (traités, conventions, ratifications...) et les principaux acteurs en présence (Europe, Etats, OCDE, Nations unies et institutions spécialisées : OIT, BIT...);
- ◆ de repérer au niveau européen les principaux organes qui permettent l'organisation des relations collectives du travail ;
- ◆ de se référer aux droits humains fondamentaux pour promouvoir, y compris dans son action locale, l'amélioration des droits sociaux.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,
au travers d'un travail écrit et face à une situation particulière relevant du droit international du travail,
en tenant compte du contexte :

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter les informations récoltées ;
- ◆ de se positionner en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de qualité de l'information,
- ◆ le niveau de pertinence des notions utilisées,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi des termes utilisés,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987013U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier aux concepts et théories dans le domaine de la sociologie des organisations ;
- ◆ d'analyser des organisations (par exemple des entreprises, administrations, associations, etc.) à partir de ces théories et concepts en prenant en compte la complexité et la diversité des situations.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Sociologie des organisations	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

Parmi les théories suivantes :

- ◆ théories de la structure organisationnelle : division du travail, modes de regroupement des unités, mécanismes de coordination, degré de centralisation de la structure, ...
- ◆ théorie de la contingence : caractéristiques de l'environnement organisationnel, influences sur la structure et les modes de fonctionnement de l'organisation, ...
- ◆ théories du pouvoir : systèmes d'autorité et de pouvoir, acteurs, zones d'incertitudes, stratégies, processus de décision, ...
- ◆ théories de la culture et de la communication : modes de communication, conventions, identités, cultures organisationnelles et professionnelles... ,

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'appliquer les notions de base d'au moins deux approches théoriques portant sur les organisations et champs organisationnels ;
- ◆ d'analyser des conditions et des processus de décision et de changement dans une organisation en utilisant au moins deux approches théoriques ;
- ◆ de porter un regard critique sur les apports et limites d'au moins deux des principales approches théoriques ;
- ◆ d'intégrer ces notions et outils dans le cadre d'une situation problème pour laquelle il développera la méthodologie suivante :
 - présentation d'une situation de fonctionnement d'une organisation,
 - analyse de cette situation à partir de concepts propres à la discipline de sociologie des organisations abordés dans le cadre du cours,
 - énonciation des propositions d'actions qui s'appuient sur l'analyse réalisée.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*au travers d'un travail écrit et face à une situation particulière relevant de l'analyse organisationnelle,
en utilisant les outils théoriques et méthodologiques abordés au cours des activités d'enseignement,
en tenant compte du contexte :*

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter les informations récoltées ;
- ◆ de se positionner en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de qualité de l'information,
- ◆ le niveau de pertinence des notions utilisées,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi des termes utilisés,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
PHILOSOPHIE POLITIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 071114U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : PHILOSOPHIE POLITIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de construire collectivement un jugement politique par rapport à une situation en fonction d'un intérêt commun.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits,

dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse politique

- ◆ *à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,*
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ *à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique,* en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent ;

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Philosophie en action collective

sur base d'un recueil de documents relatif à une problématique donnée :

- ◆ appliquer le principe d'universalité à au moins deux stratégies de justification dans l'espace public ;
- ◆ présenter une position éthique argumentée sur la problématique abordée.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **Stage d'intégration professionnelle : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Philosophie en action collective** » code N° 071113U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Philosophie politique	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. Programme

L'étudiant sera capable :

- ◆ de distinguer le jugement éthique du jugement politique, en fonction de leur mode de construction respectif et de leur capacité d'insertion dans le débat démocratique ;
- ◆ en vertu de cette distinction, de mettre en œuvre les ressources et procédures permettant de mettre en dialogue les positions opposées pour permettre une recherche coopérative de solution, en vue de passer du débat argumenté à l'expérimentation commune de solutions ;
- ◆ de proposer, en conséquence, des pistes d'action collective sur la base d'une argumentation spécifiquement politique ;
- ◆ de traduire le déplacement argumentatif des points de vue dans un nouveau cadre de coopération entre les acteurs concernés.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un travail écrit et face à une problématique politique faisant l'objet d'un jugement éthique, en utilisant les outils théoriques et méthodologiques abordés au cours des activités d'enseignement :

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter les informations récoltées ;
- ◆ de se positionner en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de qualité de l'information,
- ◆ le niveau de pertinence des notions utilisées,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi des termes utilisés,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
ELEMENTS DE GEOPOLITIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 715709U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : ELEMENTS DE GEOPOLITIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de découvrir ce que recouvre la notion de géopolitique ;
- ◆ de comprendre l'articulation du local au global et de l'intégrer dans sa pratique quotidienne.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Géopolitique	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

A partir d'études de cas,

l'étudiant sera capable :

- ◆ à partir d'illustrations concrètes caractérisant une région particulière, de définir des notions fondamentales de la géopolitique (interdépendance et interconnection, portée stratégique,...) ;
- ◆ d'aborder une thématique à partir de cartes géographiques ;
- ◆ d'identifier quelques enjeux qui soient de l'ordre des relations internationales, de la géographie politique et de la géostratégie dans le cadre de l'action collective menée par les populations locales ;
- ◆ d'identifier les acteurs locaux et internationaux intervenants dans la situation choisie, d'identifier les enjeux et les stratégies de ces différents acteurs, de poser une réflexion à propos d'actions collectives menées dans ce cadre.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un travail écrit et face à une situation particulière relevant de la géopolitique, en tenant compte du contexte :

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter les informations récoltées ;
- ◆ de se positionner en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de qualité de l'information,
- ◆ le niveau de pertinence des notions utilisées,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi des termes utilisés,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
RELATIONS NORD-SUD**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 715707U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : RELATIONS NORD-SUD

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'identifier, au niveau des relations nord-sud, des enjeux internationaux et interrégionaux importants dans la période actuelle, et en particulier l'interdépendance en termes de rapports sociaux, politiques, et culturels pour les populations mondiales.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Relations Nord-Sud	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

Sur base d'études de cas relevant de thématiques internationales axée sur la société civile (comme par exemple l'altermondialisme, les menaces internationales, le développement, mondialisation et résistance, ...),

l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir le concept de développement et de l'appliquer aux enjeux sociaux, culturels et politiques du point de vue de la société civile ;
- ◆ de décrire au niveau de leur taille, nature, objectifs, stratégies et discours publics, au moins deux acteurs stratégiques, étatiques et non étatiques, ayant une existence et une action internationales ;
- ◆ d'explicitier les différents mécanismes d'interdépendance entre acteurs non-étatiques situés dans des régions et des états différents ;
- ◆ de repérer et de justifier les différents facteurs de succès d'actions collectives d'acteurs émergeant à la société civile et interdépendants au niveau international ou interrégional.

5. CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,
au travers d'un travail écrit et face à une problématique nord-sud,
en tenant compte du contexte :

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter les informations récoltées ;
- ◆ de se positionner en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de qualité de l'information,
- ◆ le niveau de pertinence des notions utilisées,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi des termes utilisés,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
APPROCHE DU CHAMP DE L'EDUCATION DES ADULTES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987014U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : APPROCHE DU CHAMP DE L'EDUCATION DES ADULTES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de découvrir l'histoire de l'éducation, de la formation et de l'enseignement pour adultes ;
- ◆ d'identifier, de différencier et d'appliquer les principaux paradigmes ou modèles d'éducation des adultes et de les situer dans leurs contextes sociopolitiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Approche du champ de l'éducation des adultes	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de mettre en perspective l'émergence historique du champ de l'éducation des adultes et de situer le contexte socio-politique des différentes étapes de cette émergence ;
- ◆ de distinguer de façon critique différents modèles européens de l'éducation des adultes, comme par exemple le modèle suédois, français (éducation populaire), de la Communauté Française de Belgique (éducation populaire et permanente), notamment au travers de l'analyse de leurs effets et limites ;
- ◆ d'appréhender diverses expériences ou méthodologies de l'éducation des adultes en vigueur dans des pays émergents ou en voie de développement.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un travail écrit et face à une situation particulière relevant du champ de l'éducation des adultes,

en tenant compte du contexte :

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter de façon critique les informations récoltées ;
- ◆ d'émettre et de justifier des propositions cohérentes en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de pertinence des notions théoriques utilisées,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ le degré de cohérence des propositions,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 050201U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE - APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, en vue de comprendre les mécanismes des nouvelles formes de racisme et d'aborder des réalités de multiculturalisme :

- ◆ d'appréhender la démarche anthropologique et l'évolution des rapports humains sous tous leurs aspects ;
- ◆ de mettre en œuvre la démarche anthropologique à l'égard de notre société et de ses cadres de référence.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;

- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;

- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;

- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **Stage d'intégration professionnelle : Animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Eléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Approche anthropologique	CG	A	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

à partir de situations concrètes de chocs culturels (par exemple la colonisation, expériences concrètes de multiculturalisme vécues dans des villes comme Bruxelles, Luxembourg...):

- ◆ de définir les notions de base de l'anthropologie et son champ d'intervention ;
- ◆ d'utiliser les outils spécifiques relevant de l'anthropologie pour
 - poser une réflexion sur la dynamique du métissage culturel ;
 - poser une réflexion sur les formes de racisme et sur la réalité multiculturelle ;
- ◆ d'aborder la coopération internationale à partir d'un point de vue anthropologique.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au travers d'un travail écrit,

face à une situation particulière relevant du champ de la mixité culturelle,

en utilisant les outils théoriques et méthodologiques abordés au cours des activités d'enseignement,

en tenant compte du contexte :

- ◆ d'analyser la situation ;
- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter de façon critique les informations récoltées ;
- ◆ d'émettre et de justifier des propositions cohérentes en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de pertinence des notions théoriques utilisées,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ le degré de cohérence des propositions,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE,
CULTURELLE ET SOCIALE :
ELEMENTS DE DROIT A LA SANTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 715708U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE : ELEMENTS DE DROIT A LA SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'aborder les principaux enjeux de la sécurité sociale en Belgique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation

à partir d'une situation d'action collective :

- ◆ identifier au moins deux acteurs susceptibles d'entrer dans un réseau et en justifier le choix ;
- ◆ définir et justifier des conditions de coopération avec les acteurs identifiés ;
- ◆ proposer et présenter une méthodologie permettant l'évaluation du travail en réseau ;

En Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités professionnelles oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française et à partir d'une situation professionnelle relevant de l'animation collective :

- ◆ réaliser une synthèse personnelle décrivant la situation problématique
 - en énonçant ses causes probables ;
 - en faisant lien avec une documentation ou une information externe ;
 - en articulant divers points de vue et divers outils méthodologiques ;
 - en tenant compte du contexte particulier du lieu de stage ;
 - en se situant personnellement face à cette situation ;
- ◆ présenter un compte-rendu de son action
 - en relevant les facteurs ayant permis le succès ou l'échec de l'action ;
 - en la situant dans le temps et dans son cadre institutionnel ;
 - en la situant dans le travail d'équipe ;
 - en évaluant les effets attendus, au regard des objectifs énoncés ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience professionnelle en les confrontant aux objectifs de sa formation et à ses objectifs propres ;

En animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique

- ◆ à partir de situations problèmes relevant de l'analyse politique amenées par le chargé de cours,
 - repérer les principes de base et les enjeux propres à un régime politique démocratique par opposition à d'autres types de régimes politiques ;
 - opérer un décodage idéologique de textes ou de messages politiques ;
- ◆ à partir d'un fait politique d'actualité relatif à la Belgique, en identifier les enjeux, les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés et la nature des rapports de force qu'ils entretiennent.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : Dynamiques d'action collective : travail en réseau et évaluation** » code N° 987008U35D1, « **Stage d'intégration professionnelle : animateur en action collective politique, culturelle et sociale** » code N° 987010U35D1, « **Animateur en action collective politique, culturelle et sociale : éléments d'analyse politique** » code N°715703U35D1 classées dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Droit à la santé	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

A partir d'études de cas, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire l'influence sur la santé de facteurs externes (dits déterminants de la santé) tels que le logement, les revenus, le niveau d'éducation, l'emploi et la qualité de l'emploi, la situation familiale, l'accès à l'information, ... ;
- ◆ d'identifier les principaux enjeux politiques, économiques et sociaux en matière de santé (par exemple, privatisation des soins de santé, de la recherche, privatisation de la sécurité sociale, marché du médicament, niveau de compétences politiques, ...) ;
- ◆ d'identifier la place des acteurs individuels et collectifs dans la politique de santé, notamment les mutualités ;
- ◆ de décrire le rôle et le fonctionnement des branches de la sécurité sociale relatives à la santé ;
- ◆ d'explicitier le concept d'éducation à la santé et son importance en termes de développement social, économique et culturel.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,
au travers d'un travail écrit,
face à une situation particulière relevant du champ du droit à la santé,
en tenant compte du contexte :

- ◆ de rechercher l'information pertinente ;
- ◆ de traiter de façon critique les informations récoltées ;
- ◆ d'émettre et de justifier des propositions cohérentes en tant qu'acteur de changement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la recherche,
- ◆ le niveau de qualité de l'information,
- ◆ le niveau de pertinence des notions utilisées,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi des termes utilisés,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :

**BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'ANIMATEUR EN
ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 987000U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 02 décembre 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'ANIMATEUR EN ACTION COLLECTIVE POLITIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux options fondamentales et valeurs définies dans la réglementation relative au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, cette section vise à former des acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste, par le déploiement de l'action collective.

Plus particulièrement, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de rédiger et présenter un travail de recherche relatif au travail d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale exploitant et intégrant d'une part, les ressources théoriques, méthodologiques et pratiques acquises au cours de ses études et d'autre part, ses recherches documentaires et réflexions personnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 120 périodes

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée : 20 périodes

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : brevet d'enseignement supérieur : animateur en action collective politique, culturelle et sociale	CT	I	16

Epreuve intégrée de la section : Brevet d'enseignement supérieur : animateur en action collective politique, culturelle et sociale.	CT	I	4
--	----	---	---

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant :

*Au travers de la réalisation d'un travail écrit et de son exposé oral,
dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue
française,
conformément aux consignes données,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et de proposer une question centrale à partir d'une ou plusieurs situations – problèmes relatives à une problématique politique, culturelle ou sociale ;
- ◆ de préciser la méthode de recherche et le cadre théorique qui seront utilisés ;
- ◆ d'effectuer des recherches personnelles sur la problématique choisie ;
- ◆ de proposer et de justifier des pistes d'action concrètes répondant à la question définie ;
- ◆ d'établir des liens pertinents entre les pistes d'action et des apports théoriques et méthodologiques vus lors des activités d'enseignement ;
- ◆ de développer une réflexion critique, politique et éthique sur le rôle de l'animateur en action collective politique, culturelle et sociale en tant qu'acteur de changement ;
- ◆ d'explicitier sa vision de la profession d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale au terme de ses études ;
- ◆ d'établir un bilan des compétences professionnelles acquises et/ou à acquérir et des moyens à mettre en œuvre ;
- ◆ d'auto-évaluer l'état d'avancement de ses travaux de recherche et de la rédaction de son travail et d'en informer le chargé de cours ;
- ◆ de préparer la défense orale de son travail.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement :

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de guider l'étudiant dans le choix de la problématique précise du travail de fin d'études ;
- ◆ de critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion personnelle ;
- ◆ de favoriser un positionnement professionnel spécifique et évaluer les collaborations les plus adaptées aux situations rencontrées ;

- ◆ de fixer avec l'étudiant un cadre d'auto-évaluation et de collaboration qui le fasse progresser, lui permette d'énoncer ses points forts et ses limites ;
- ◆ d'établir et de communiquer un cadre précis de consignes pour le contenu et la présentation orale et écrite ainsi que les critères d'évaluation qui seront appliqués ;
- ◆ de s'assurer du respect des règles de déontologie.

5. CAPITALISATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE DE LA SECTION

La durée de validité des attestations de réussite des unités de formation déterminantes, dans le cadre du processus de capitalisation, ne peut excéder 8 ans.

6. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au départ d'une problématique relative à la fonction d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale et avalisée par le chargé de cours,

à partir d'une ou plusieurs situations d'action collective politique, culturelle et sociale en relation avec la problématique choisie,

au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale,

dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française, conformément aux consignes données :

- ◆ d'effectuer des recherches personnelles sur la problématique choisie ;
- ◆ de proposer et de justifier des pistes d'action concrètes en relation avec ses recherches ;
- ◆ d'établir des liens pertinents entre les pistes d'action et les apports théoriques et méthodologiques vus lors des activités d'enseignement ;
- ◆ de poser une réflexion critique, politique et éthique sur le rôle de l'animateur en action collective politique, culturelle et sociale en tant qu'acteur de changement ;
- ◆ de réaliser une présentation écrite et orale structurées et adaptées de son travail ;
- ◆ de répondre aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et de clarté au niveau de l'expression écrite et orale,
- ◆ le degré de pertinence de ses observations, recherches, réflexions et pistes d'action,
- ◆ le degré de pertinence de ses justifications,
- ◆ le degré de pertinence des liens établis entre les concepts théoriques et méthodologiques et la pratique professionnelle,
- ◆ le niveau de prise en compte des valeurs éthiques et sociales.

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.